



Dettes ex-mari visite huissier

Par Janilland

Bonjour,

Je reçois ce jour la visite d'un huissier, pour me remettre une "signification de cession de créances et commandement aux fins de saisie vente"; est joint au document une attestation de cession de créance, la société de crédit à la consommation a vendu la dette à une société "y". Ce document date d'avril 2022. Il m'informe aussi qu'un jugement pour cette dette a été rendu en août 2013.

Je suis divorcée, il semblerait qu'encore une fois mon ex mari avait contracté un prêt lors de notre séparation en 2011. > Je découvre cette dette !! Lors de notre jugement de divorce, il avait été stipulé qu'il devait payer les dettes...

Voici ma question ai-je un recours ?

Merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si l'emprunt a été souscrit après le divorce, il ne vous concerne pas.
Précisez votre situation matrimoniale à l'huissier avec les justificatifs.

Par Janilland

Merci pour votre réponse, j'ai mis 8 ans pour divorcer, donc nous étions encore mariés

Par yapasdequoi

Quelle est la date de l'ONC ? Est-elle antérieure au prêt ?

Par Janilland

Non postérieur

Par yapasdequoi

Vous êtes solidaire de cette dette...

Il faut consulter un avocat pour tout recours contre votre ex-mari.

Par Janilland

Donc la dette n'est pas prescrite ? En attendant si je comprends bien je vais devoir payer

Par yapasdequoi

Certaines démarches peuvent interrompre la prescription. Le jugement est de 2013, et vous ne savez pas ce qui s'est passé depuis.